



Bienvenue au PST landes

Prévention Santé Travail Landes

Biscarrosse - Capbreton –Dax -Saint Pierre du Mont



Nos centres :

ZA Altaïr - 110, rue du Latham, CS 70017, 40601 **BISCARROSSE** Cedex – Tel 05 58 78 12 60

59/61 avenue Jean Lartigau, CS 70028, 40130 **CAPBRETON** – Tel 05 58 70 01 30

4 rue des Frênes, CS 20058, 40102 **DAX** Cedex – Tel 05 58 56 01 00

140 avenue Camille Claudel, CS 80325, 40282 **SAINT PIERRE DU MONT** Cedex – Tel 05 58 05 76 40

❖ CARACTERISTIQUE DU SERVICE

❖ RAISON SOCIALE

PST LANDES

❖ SIEGE SOCIAL

SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL DES LANDES

140 Avenue Camille CLAUDEL

CS 80325 40282 SAINT PIERRE DU MONT Cedex

Téléphone 05 58 05 76 40 Télécopie 05 58 05 36 99

❖ COMPETENCE TERRITORIALE

Le P.S.T des Landes a compétence sur tout le Département des LANDES. La compétence sur le canton de Saint-Martin de Seignanx est partagée avec le SIMETRA de Bayonne.

❖ SECTEURS TERRITORIAUX ET PROFESSIONNELS

Secteur professionnel : Toutes professions

Secteurs territoriaux : L'activité de l'exercice s'est déroulée sur quatre Secteurs Médicaux :

Nom du secteur	Adresse	Téléphone
BISCARROSSE	ZA ALTAIR 110 RUE DU LATHAM _ CS 70017 40601 BISCARROSSE CEDEX	05.58.78.12.60
CAPBRETON	59/61 AVENUE JEAN LARTIGAU _ CS 70028 40130 CAPBRETON	05.58.70.01.30
DAX	4 RUE DES FRENES ZAC DU SABLAR - CS 20058 40102 DAX CEDEX	05.58.56.01.00
MONT DE MARSAN	140 AVENUE CAMILLE CLAUDEL _ CS 80325 40282 ST PDMONT CEDEX	05.58.05.76.40

❖ SECTEURS MEDICAUX FIXES

• SECTEUR MEDICAL DE BISCARROSSE

Le PST Landes est propriétaire du centre fixe sis Zone Altaïr à Biscarrosse achevé en 2015. Les visites médicales sont également effectuées dans les centres suivants :

- ✓ 5 centres annexes : Lit et Mixe, Pissos, Labouheyre, Mimizan, 1 centre loué à FINSA sur Morcenx
- ✓ 15 Centres d'entreprises - (pas de Centre mobile)

- SECTEUR MEDICAL CAPBRETON

Le PST Landes est propriétaire du Centre Médical fixe sis 59/61 rue Jean Lartigau à Capbreton.

- ✓ 5 Centres annexes à Saint Geours de Maremne, Pouillon, Soustons, Léon, Vieux Boucau.
- ✓ 24 Centres d'entreprise - (pas de Centre mobile)

- SECTEUR MEDICAL DAX

Le PST Landes est propriétaire du Centre Médical fixe sis 4 Rue des Frênes à Dax.

- ✓ 3 Centres annexes : Montfort en Chalosse, Castets, Rion des Landes.
- ✓ 46 Centres d'entreprise - (pas de Centre mobile)

- SECTEUR MEDICAL MONT-de-MARSAN

Le PST Landes est propriétaire du Centre Médical Fixe sis 140 Avenue Camille CLAUDEL à St Pierre du Mont.

- ✓ 5 Centres annexes : Aire sur l'Adour, Roquefort, Gabarret, Hagetmau, Pontonx-Sur-l'Adour
- ✓ 24 Centres d'entreprise - (pas de Centre mobile)

Les visites médicales et entretiens infirmiers en Centre Annexe ou en Entreprise sont effectués en accord avec les équipes concernées, lorsqu'un local correct est mis à disposition.

❖ ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

❖ **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Marc de VALICOURT a été élu Président du service lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2022.

Son mandat de 4 ans expirera lors de l'Assemblée Générale 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration du P.S.T des Landes est composé de 14 membres. Conformément aux dispositions de l'article D.4622-27 du Code du Travail, 7 membres du Conseil sont désignés par les Organisations Patronales et 7 sont désignés par les Organisations Syndicales Salariées.

Le Président est élu par l'Assemblée Générale.

Les Administrateurs suivants composent le conseil d'administration :

Monsieur Marc DE VALICOURT - GAP ASSURANCE (MEDEF LANDES)

Madame Céline BEYRIE - VIGEIS 40 (CPME40)

Madame Nadine LAUILHE - SLR (CPME40)

Madame Sandra FLECK – NP ROLPIN (MEDEF LANDES)

Madame Dominique BERGEON-DURQUETY - A2 PREVENTION (MEDEF LANDES)

Monsieur Frédéric POUDENS (U2P)

Monsieur François COAQUETTE (CAPEB LANDES)

Madame Danielle DESCAT (CFDT)
Madame Line HARTEL (CFDT)
Monsieur Paul BRACQ (CGT)
Monsieur Jean-Philippe FREYSELLINAS (CGT)
Monsieur Yann GOURVENEK (CFTC)
Siège vacant (CFE-CGC)
Madame Peggy CARDOSO GOUDENHOOF (F.O.)

Le Bureau du Conseil d'Administration est composé comme suit : deux représentants des salariés, dont le mandat de Vice-Président et Trésorier, et deux représentants employeurs dont le mandat de Président et Secrétaire, conformément au décret.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Composition de la représentation salariée de la Commission de Contrôle :

- Nombre de membres : 8
 - ✓ dont 2 pour l'organisation syndicale CGT,
 - ✓ dont 2 pour l'organisation syndicale FO,
 - ✓ dont 2 pour l'organisation syndicale CFDT,
 - ✓ dont 1 pour l'organisation syndicale CFTC,
 - ✓ dont 0 pour l'organisation syndicale CFE-CGC.

Composition de la représentation employeurs de la Commission de Contrôle :

- Nombre de membres : 4
 - ✓ dont 1 pour la CPME,
 - ✓ dont 2 pour le MEDEF,
 - ✓ dont 1 pour l'U2P.

❖ PERSONNEL PST LANDES (93)

31/12/2024	Nombre	Age Moyen	Ancienneté Moyenne
Médecins	13	56,0	7,7
Autres collaborateurs	80	44	8,80

❖ **Nombre de médecins (13 à fin 2024) :**

Noms des 18 médecins ayant travaillé sur 2024 (en bleu les 6 médecins ayant quitté le service en 2024, en vert les 4 médecins recrutés sur 2024) :

BODENES Alexandra
BRUNA Diane
CASTAGNON Geneviève
DUPIN Jean Francois
ESSADIK Fatiha
ETCHEBARNE Nadège
FROUSTEY Marie Paule
GIRO Riccardo
GOBET Aurélie
HEMMER MARIE HELENE
LABARSOUQUE Patrick
LANG LING Adriana
LEFEBURE Stéphanie
MACKENBACH Lima
SARTHOU MOUTENGOU Michel
SOTOMAYOR Jacques
RENARD Bruno
VERCHERE DAVID

L'effectif médecin, sur 2024 a été le suivant :

- Mont de Marsan :
 - 3 médecins du travail : 1 médecin du travail à temps complet, 1 médecin du travail à 4/5^{ème} qui a démissionné en juin ; 1 médecin du travail à temps complet et nouvellement diplômé après 3 ans de formation qui a démissionné en mars ;
 - 4 médecins collaborateurs, dont 3 à temps complet et 1 à 4/5^{ème}. Parmi les médecins collaborateurs, 2 ont intégré le service en septembre/octobre. 1 médecin collaborateur est en arrêt depuis septembre 2024 ;
- Dax :
 - 2 médecins du travail à temps complet.
 - 1 médecin collaborateur est arrivé en février et a quitté le service en mai ;
- Biscarrosse :
 - 3 médecins du travail : 1 médecin à temps complet nouvellement diplômé après 4 ans de formation a démissionné en août, 1 à 3/5^{ème}, et 1 à 4/5^{ème}.
- Capbreton :
 - 5 médecins du travail : 2 médecins à 4/5^{ème} dont 1 est arrivé en octobre, 1 à 3/5^{ème} et 2 à 2/5^{ème} (1 a été déclaré inapte en octobre, 1 autre a démissionné en fin d'année ; il occupait aussi le poste de médecin coordinateur pour 3/5^{ème}).

Fin 2024, 9 médecins du travail et 4 médecins collaborateurs travaillaient dans le service.

❖ **Nombre d'infirmiers (20) :**

- 7 pour Saint Pierre du Mont, 5 pour Dax, 3 pour Biscarrosse dont 1 a rejoint le service en septembre et 5 pour Capbreton dont 1 a rejoint le service en septembre. Les infirmiers

exercent à temps plein sauf 3 à 4/5^{ème}. Ils sont tous diplômés sauf 1 qui a débuté la formation en 2024.

❖ **Nombre et qualification des membres de l'équipe pluridisciplinaire (24) :**

- 7 Ergonomes, dont 1 qui pilote le processus prévention des risques professionnels ainsi que plusieurs groupes de travail et 1 qui pilote un groupe de travail ; 1 a exercé en CDD depuis le mois de mai ;
- 1 chimiste, 4 THS, 2 IHS ;
- 4 Psychologues du travail, 2 Assistantes Sociales ;
- 5 Assistantes techniques en santé au travail.

❖ **Nombre et qualification des assistantes (24) :**

- 19 Assistantes en santé au travail ; 1 a intégré le service en CDD en octobre et 1 autre a quitté le service.
- 2 Assistantes de l'équipe pluridisciplinaire,
- 1 secrétaire cellule maintien en emploi et assistantes sociales,
- 2 chargées d'accueil.

❖ **Nombre et fonction du personnel support (11)**

- 1 directrice, 1 RRH, 3 assistantes relation adhérent, 1 comptable, 1 responsable informatique et 1 technicien informatique en apprentissage depuis septembre, 1 chargé des services généraux, 1 assistante de direction chargée de la communication, 1 qualitiennne.

❖ **Ressources Humaines : 7 départs et 10 recrutements**

- Recrutements : 3 AST (dont 2 en CDD), 1 assistante en CDD pour le service support, 1 technicien informatique, 1 médecin du travail, 3 médecins collaborateurs, 2 IDEST, 1 ergonome en CDD ;
- Départs : 5 médecins du travail, 1 médecin collaborateur, 1 AST.

PERSONNEL PST LANDES

EFFECTIF DU PST LANDES AU 31/12/2024

	Répartition	Nombre	Pourcentage	Equivalent Tps Plein
Effectif Global du Service	Hommes:	21	22,58%	20,40
	Femmes:	72	77,42%	68,97
	Total Effectif SSTL:	93	100,00%	89,37

	Répartition	Nombre	Pourcentage	Equivalent Tps Plein
Effectif Non Cadre	Hommes:	7	11,48%	7,00
	Femmes:	54	88,52%	51,77
	Total Effectif Non Cadre:	61	100,00%	58,77

	Répartition	Nombre	Pourcentage	Equivalent Tps Plein
Effectif Cadre	Hommes:	14	43,75%	11,40
	Femmes:	18	56,25%	13,20
	Total Effectif Cadre:	32	100,00%	24,60

0

	Répartition	Nombre	Pourcentage	Equivalent Tps Plein
Effectif Médecins	Hommes:	4	30,77%	3,60
	Femmes:	9	69,23%	7,80
	Total Médecins SSTL:	13	100,00%	11,40

	Répartition	Nombre	Pourcentage	Equivalent Tps Plein
Effectif Autres Salariés	Hommes:	17	21,25%	16,80
	Femmes:	63	78,75%	61,17
	Total Autres Salariés SSTL:	80	100,00%	77,97

EFFECTIF DU SST DES LANDES AU 31 DECEMBRE 2024

		Répartition sur l'effectif total	Répartition dans l'équipe pluridisciplinaire	Equivalent Temps Plein
Effectif Total du PST LANDES	93	100,00%		89,47
Equipe Support	11	11,82 %		10,37
Equipe Pluridisciplinaire :	82	88,18 %	100,00%	79,1
Médecins	13		15,85 %	11,40
Infirmiers	20		24,39 %	19,40
Chimiste et Ergonomes	8		9,7 %	8,00
Pôle Social	6		7,31 %	5,30
Intervenants/ tech hygiène et sécurité	6		7,31 %	6,00
Conseillères en prévention des risques	5		6 %	5,00
Secrétaires et assistantes santé travail	24		29,27 %	24

ACTIVITE 2024

❖ Dépenses.

En termes d'exploitation, l'exercice 2024 est, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (hors amortissements, IS et participation pour 466 978 €), supérieur aux prévisions : le budget dépenses 2024 avait été fixé à 7 465 146 € et il atteint 7 704 600 €, soit 239 454 € de plus (+ 3,2 %).

Par rapport à 2023, les dépenses de fonctionnement (hors amortissements, IS et participation) sont supérieures de 288 510 € (+ 3,8 %).

Les charges se caractérisent par les points particuliers suivants :

✓ le poste le plus important est celui constitué par les rémunérations et charges salariales (79% des charges courantes) :

Le poste rémunérations diminue de 5,2 % (- 213 520 €) par rapport à 2023 et de 6,47% (- 266 550 €) par rapport au budget du fait des départs de médecins non prévus et de la difficulté à recruter.

Sur 2024, les embauches suivantes se sont concrétisées conformément au budget :

- 1 médecin du travail sur Capbreton en octobre 2024 ;
- 1 technicien informatique en alternance ;
- 1 ergonome ;

On note aussi que 2024 intègre les derniers recrutements effectués courant 2023 en année pleine (2 intervenantes hygiène sécurité, 1 psychologue du travail ; 1 AST)

6 départs de médecins du travail et 1 départ d'une secrétaire sont intervenus non prévus au budget.

Les embauches non prévues au budget sont les suivantes :

- 3 médecins collaborateurs en l'absence de candidatures de médecins du travail ;
- 2 infirmiers pour renforcer les équipes face au manque de temps médical et permettre que la mission de suivi individuel se poursuive.
- 4 assistantes ont aussi été recrutées dont 3 en CDD pour pallier 1 départ et des arrêts maladie longue durée.

Le poste rémunération inclue une prime PPV dite pouvoir d'achat de 1 000 € par ETP donnée à l'ensemble du personnel.

Le service a pu effectuer un versement non budgété pour les indemnités de fin de carrière à hauteur de 260 000 euros. L'ensemble des indemnités sont aujourd'hui couvertes.

L'intéressement représente 118 254 € contre 52 170 € en 2023 avec la mise en place d'un nouvel accord d'intéressement sur l'exercice 2024 plus avantageux pour le personnel.

En incluant l'intéressement et le versement sur les IFC, le poste rémunérations est en retrait (-1,2%) par rapport au budget et augmente de 2,7 % par rapport à 2023

Les charges salariales sont en hausse de 3,6 % par rapport à 2023 et en retrait par rapport au budget (-5,57 %).

L'abondement au PEE et PERCOL s'élève 51 630 à € contre 46 145 € en 2023.

Les frais de recrutement de personnel sont toujours élevés avec l'appel à des cabinets de recrutement pour la recherche de médecins (28 000 € contre 31 157 € en 2023).

✓ La comparaison, poste par poste, des comptes de charges fait aussi apparaître les écarts significatifs suivants :

- Le poste formation atteint 89 867 € contre 89 502 € en 2023 et 70 000 € prévus au budget (+19 867 €) ; Sur l'exercice, 2 médecins collaborateurs et 1 infirmier ont débuté leur parcours de formation à la spécialité santé travail (hors budget).
Parmi les autres actions de formation spécifiques à 2024 :
 - 3 médecins se sont formés aux rayonnements ionisants afin de satisfaire à la nouvelle obligation de formation pour le suivi des salariés exposés à ce risque,
 - 8 infirmiers se sont formés à la diététique,
 - les secrétaires se sont formées à la gestion du stress.
- Les frais de déplacements atteignent 95 931 € (+33 % par rapport au budget et + 18% par rapport à 2023).
La hausse concerne tous les métiers du fait des réunions organisées pour la certification et des déplacements infirmiers ou pluridisciplinaires plus fréquents en entreprise et en centres annexes. Les médecins consultent essentiellement en centre fixe sauf pour Hagetmau, Mimizan, Labouheyre.
- Les frais liés aux véhicules de service sont stables par rapport à 2023 (+ 944 €) mais supérieurs au budget (+ 9300 €) ;

Le détail des dépenses constituant les postes « prestations informatiques », « maintenance », « hébergement serveurs », « location mobilières » et « abonnements » a été revu en 2024.

L'ensemble représente sur l'année 368 333 € contre 364 908 € prévus au budget.

Par rapport à 2023, on constate une hausse de 75 719 €, du fait de la facturation du logiciel métier Uégar qui pèse en année pleine sur 2024.

- Les abonnements (199 328 €) : le poste inclue des outils et logiciels métiers tels que /
 - Uégar : 171 918 € facturés avec des frais de déploiement exceptionnels de 15 156 € et 75 366 salariés facturés,
 - et d'autres outils comme SAM.I (pour le suivi des parcours de maintien en emploi), Toxilist (pour le risque chimique), AMAROK (pour la santé mentale des dirigeants), les mails sécurisés MS Santé et TRICKY pour l'escape game ;
- Les prestations informatiques : le poste inclue les prestations d'ACTUEL BURO (office 365, antivirus, supervision), la GED, les outils LUCCA pour la gestion RH et le recours à un prestataire informatique extérieur. Ce recours s'est arrêté en juin 2024 à l'arrivée du technicien informatique et représente 16 068 € contre 32 136 € en 2023 ;
- Les frais d'hébergement de serveurs ont baissé de 12 581 € par rapport à 2023 car l'hébergement des données métiers est inclue dans l'abonnement à Uégar ;
- les locations mobilières incluent principalement les frais liés aux imprimantes, scan et aux machines à affranchir ;

- Les examens complémentaires à la charge du service atteignent 12 344 € contre 13 488 € en 2023. Ils intègrent notamment les examens en lien avec la silice (radio thoracique et examens sanguins) et l'amiante (TDM thoracique) ;
- Les locations de salles augmentent de 33 727 € par rapport à 2023 avec le loyer du centre d'Aire sur l'Adour (9 600 €, débuté en 2024), celui de Saint Geours de Maremne (36 000 € débuté en novembre 2023).
- Les frais d'assurance ont augmenté de 21% par rapport à 2023 (+ 13 444 €) avec notamment :
 - le parc de véhicules de service (+ 10 000 € pour 53 véhicules assurés contre 48 en 2023),
 - l'assurance responsabilité civile (+1164 €),
- Les dépenses d'entretiens et réparations sur biens immobilier sont stables par rapport à 2023 et en hausse de 19 380 € par rapport au budget. Cela s'explique notamment par des frais liés au chauffage de Dax (dont le changement est prévu en 2025), au changement de volets sur Dax, aux frais de ménage sur Saint Geours de Maremne (+ 8 184 €) et à des interventions sur le centre d'Hagetmau ;
- Le poste honoraires présente une hausse de 95 000 € par rapport au budget et de 67 552 € par rapport à 2023.

L'audit RPS avec le cabinet STIMULUS s'élève à 42 838 € (entretiens individuels, collectifs et restitution).

Le service a aussi engagé des frais de conseil et communication en lien avec le maintien en emploi à hauteur de 30 000 euros : développement du partenariat avec les médecins traitants landais, les médecins conseils, le réseau des Communautés territoriales de santé (CPTS), à travers les réunions de concertation et l'organisation d'une réunion départementale.

Il a aussi été réalisé des outils et supports sur le maintien en emploi (support sur le mi-temps thérapeutique, poster présenté aux Journées Santé Travail 2024).

- Le poste missions, réceptions, congrès est en hausse de + 13 000 € par rapport au budget et de 15 763 € par rapport à 2023 :
Il inclue :
 - Les frais de restauration (repas des réunions diverses, arbre de Noël, repas du service pour 10 646,35 €),
 - Les frais de déplacements des membres des instances (1 350,97 €)
 - La participation d'une équipe aux Journées Santé Travail d'octobre 2024,
 - La participation de plusieurs médecins aux congrès de Médecine du travail de juin 2024 ;
 - L'organisation du premier séminaire du service pour le lancement du projet de service et la certification (8 400 €).
- Les pertes sur créances irrécouvrables diminuent de plus de la moitié par rapport à 2023 (-68 000 €). Les radiations, liquidations, cessations d'activités des adhérents ont été plus nombreuses (1400 radiations) mais leur impact financier a été moins élevé. Le nombre de radiation inclue environ 400 particuliers employeurs qui relèvent désormais d'un service de branche (SPSTN).

- Compte tenu du résultat bénéficiaire de 2024, le service va verser pour la deuxième fois une participation aux salariés (45 320 € contre 171 340 € en 2023).

Un impôt sur les bénéfices est dû à hauteur de 90 483 € contre 243 617 € en 2023.

❖ Recettes.

Les recettes s'organisent autour de trois grands chapitres : cotisations per capita et autres cotisations liées à l'activité, produits financiers et provisions ou recettes diverses. Il s'agit de la deuxième année d'application du tarif per capita.

La grille tarifaire pour l'année 2024 a été revue à la baisse par décision de l'assemblée générale du 24 septembre 2023 :

Le montant de la cotisation 2024 a été fixé comme suit :

- Pour les entreprises de 1-5 salariés : 82 euros per capita,
- Pour les entreprises de 6 à 20 salariés : 92 euros per capita,
- Pour les entreprises à partir de 21 salariés : 102 euros per capita.

La grille tarifaire comprend aussi les tarifs suivants :

- Tarif pour les indépendants : 102 euros,
- Tarif à la visite effectuée pour les intérimaires et les adhérents employant exclusivement des saisonniers : 102 euros,
- Tarif pour l'offre complémentaire de 1000 euros par jour d'intervention selon des critères à définir.

Au 31 décembre 2024, les recettes liées aux cotisations atteignent 8 258 107 € contre 8 188 272 € en 2023, (+ 0,8 %) et sont supérieures au budget de 327 130 € (+ 4,12%).

- Les cotisations au per capita : Elles dépassent le budget de 66 258 € (+ 2,9%).
 - La cotisation « salariés de 1 à 5 » est supérieure au budget de 31 951 €, (15 895 salariés contre 15 505 budgétés) ;
 - La cotisation « salariés de 6 à 20 » est inférieure au budget de 18 315 €, (24 217 salariés contre 24 417 budgétés)
 - La cotisation « salariés de plus de 20 » est supérieure au budget de 52 622 € (41 150 salariés contre 40 634 budgétés).

Le total des salariés facturés au per capita est de 81 262 sur 2024.

- les cotisations des intérimaires : elles sont supérieures au budget de 18 926 € et ont diminué de 43 175 € par rapport à 2023 (- 420 visites environ). La pénurie de temps médical impacte l'activité de suivi et les visites assurées ne parviennent pas à satisfaire l'ensemble des demandes.

Les cotisations de l'offre socle atteignent au total 8 255 689 €.

Le service a aussi suivi 9 travailleurs indépendants au titre de l'offre spécifique pour une cotisation de 918 €.

Les loyers représentent 13 049 € contre 26 099 € en 2023, suite à l'arrêt de la location du bâtiment de Mont de Marsan.

Les subventions non prévues au budget atteignent 46 852 € contre 10 536 € en 2023 (OPCO, Transition Pro et aides Agefiph).

Le service a notamment perçu une subvention de 25 000 € pour un e-learning sur le maintien en emploi.

Les produits financiers atteignent 102 424 € contre 141 186 € en 2023.

Les IJSS atteignent 81 569 euros contre 94 271 € en 2023 (et 65 092 € en 2022).

Le nombre total d'arrêts sur 2024 est de 1700 pour 37 salariés contre 1 948 jours d'absence pour 93 salariés en 2023 (2 246 jours en 2022 dont 190 jours pour covid19, 1 213 jours en 2021 dont 104 jours d'arrêts covid19 et 1279 jours en 2020).

Les indemnités de fin de carrière versées pour les départs en retraite (49 059 euros) ont été reversées par le fonds dédié.

Au 31 décembre 2024, l'exercice se clôt par un excédent de 414 469,74 € contre 582 678,72 € en 2023, les amortissements atteignant 255 468 € contre 254 492 €.

Par rapport au budget, les recettes sont supérieures de 1 325 564 € (+ 1 483 751 € par rapport à 2022) et les dépenses de fonctionnement sont supérieures de 335 793 € (+ 765 854 € par rapport à 2022).

COMMENTAIRES

L'année 2024 a été marquée par la mise en place de la certification.

Malgré la pénurie de temps médical, le service a pu poursuivre ses missions, développer l'accompagnement maintien en emploi, maintenir le suivi individuel des salariés et la prévention des risques professionnels grâce à l'implication de tout le personnel.

Le service remercie l'ensemble du personnel pour leur travail.

Saint Pierre du Mont le 10 avril 2025

Le Président du PST Landes

M. Marc DE VALICOURT